

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2026-282

**OBJET : Concours externe sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2024-234 du 9 octobre 2024.**

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-38 à L. 325-43,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours sur titres des auxiliaires de soins territoriaux et du concours externe des agents sociaux territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2024-234 du 9 octobre 2024 portant liste d'aptitude au concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu les nominations intervenues depuis la dernière décision,

Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe mentionne les lauréats des concours remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte trois (3) noms, répartis comme suit par spécialité :

Spécialités	Lauréats
Aide médico-psychologique	2
Assistant dentaire	1
Total	3

La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est jointe en annexe.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article R.325-132 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 5 octobre 2026

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

ANNEXE A L'ARRETE N° 2026-282 DU 5 OCTOBRE 2026
portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de soins
principal de 2^{ème} classe
(établie à l'issue du concours externe)

Spécialité : Aide médico-psychologique

COLER Nardette
GONTHIER Marie

Spécialité : Assistant dentaire

KEITA Nantenin

La présente liste est arrêtée à trois (3) lauréats.

Fait à Pantin, le 5 octobre 2026

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE